

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 23123
-----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------

SEANCE du : 19 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 juin 2023.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN
Bérandère BAZANTAY	Jamel CHENIOUR	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bruno BODIN	Bruno COTHOUIS	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Florence BAZZOLI	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Philippe ROBIN - pouvoir à Marie JARRY	Constance MACKOW - pouvoir à Rodolph THIBAUDEAU	Stéphanie FILLON - pouvoir à Emmanuelle MENARD
Sandrine DELUGEAU	Anita BRIFFE - Pouvoir à Florence BAZZOLI	Véronique VILLEMONTAIX - pouvoir à Bruno COTHOUIS

Secrétaire de séance : Nathalie MOREAU, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSEON - Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



Souscription d'un emprunt de 80 000 € au budget Régie Energies Renouvelables

Le budget primitif 2023 a été voté le 20-03-2023. Il est prévu une enveloppe de 80 000 € pour le budget Régies Energies Renouvelables.

Il a été demandé aux banques de faire des propositions pour cet emprunt, aux conditions suivantes :

- Soit à taux fixe sur une durée de 15 ans avec une périodicité trimestrielle
- Soit à taux variable sur 15 ans avec une périodicité trimestrielle

Récapitulatif des propositions de financement pour un emprunt de 80 000 € BUDGET REGIE ENERGIES RENOUVELABLES Conseil municipal du 19 juin 2023									
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Durée	Caisse d'Epargne		Crédit Agricole		Crédit Mutuel				La Banque Postale
	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	14 ans	14 ans	15 ans
Taux	Euribor 3 mois + marge Révisé à zéro = 4,8025% Euribor 3 mois au 14/06/2023 3,522% Marge 1,40%	Taux du livret A + Marge = 3,80% Taux du livret A = 3% au 04/06/2023 Marge 0,5%	Taux Fixe 3,50%	Taux Fixe 3,50%	Taux Fixe 4,50%	Taux Fixe 4,50%	Taux Fixe 4,50%	Taux Fixe 4,50%	Taux Fixe 4,12%
Échéance	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle
Montant des échéances	non communiqué	non communiqué	La première Échéance: 2 125,33€	1 774,71 €	1 816,15 €	La première Échéance: 2 193,33€	1 902,83 €	La première Échéance: 2 278,57€	1 704,14 €
Total des frais financiers	non communiqué	non communiqué	24 156,00 €	26 482,51 €	28 969,00 €	26 230,06 €	26 556,48 €	24 225,01 €	27 804,94 €
Type d'amortissement	Au choix, constant ou Progressif	Au choix, linéaire ou progressif	Amortissement Constant - Échéance Dégressive	Échéance constante	Échéance Constante	Amortissement Constant - Échéance Dégressive	Échéance Constante	Amortissement Constant - Échéance Dégressive	Échéance Constante
Frais de dossier	100,00 €	100,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Charte Client	CHARTER SA	CHARTER SA	CHARTER SA	CHARTER SA	CHARTER SA	CHARTER SA	CHARTER SA	CHARTER SA	CHARTER SA

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20230621-DG_DEL_2023_123-DE
 Date de télétransmission : 21/06/2023
 Date de réception préfecture : 21/06/2023

A titre indicatif Valeur de l'Euribor 3 mois au 14/06/2023 = 3,522%, toutes les offres ont été ajustées sur cette valeur à cette date

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** la proposition de la Caisse d'Epargne - Taux du livret A + Marge = 3,50% telle que présentée ci-dessus
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

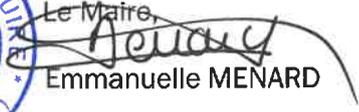
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Nathalie MOREAU



Le Maire,


Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20230621-DG_DEL_2023_123-DE
Date de télétransmission : 21/06/2023
Date de réception préfecture : 21/06/2023